

ÉVOLUTION DES POLITIQUES ÉDUCATIVES EN GUINÉE ESPAGNOLE (1858-1968)

Adeline DARRIGOL

Université de Tours, France

darrigol.adeline@yahoo.com

Résumé : La Guinée espagnole était une colonie située en Afrique centrale. Après un siècle de colonisation espagnole, elle accède à l'indépendance en 1968 sous la dénomination de Guinée équatoriale. La Guinée espagnole comptait trois langues bantoues (le bubi, le fang et le ndowe) et deux langues créoles, l'une à base lexicale portugaise (le fá d'ambô) et l'autre à base lexicale anglaise (le krio). Ces langues résultaient respectivement des migrations des peuples bantouphones au XII^e siècle, de la colonisation portugaise de l'île d'Annobon au XVI^e siècle et de la colonisation britannique de l'île de Bioko au XIX^e siècle. Toutefois, l'espagnol était la langue unique et obligatoire de l'enseignement. L'article traite de la politique linguistique éducative coloniale et analyse l'évolution des différentes politiques éducatives menées en Guinée espagnole de 1858 à 1968. L'étude est délimitée dans le temps. Elle s'étend du 23 mai 1858 qui marque le début de colonisation espagnole au 12 octobre 1968, date de l'accession à l'indépendance.

Mots-clés : Guinée espagnole, Afrique centrale, éducation, histoire, XIX^e-XX^e siècles.

Abstract: Spanish Guinea was a colony located in Central Africa. After a century of Spanish colonisation, it gained independence in 1968 under the name of Equatorial Guinea. Spanish Guinea had three Bantu languages (bubi, fang and ndowe) and two Creole languages, one with a Portuguese lexical base (fá d'ambô) and the other with an English lexical base (krio). These languages resulted respectively from the migrations of Bantu-speaking peoples in the 12th century, the Portuguese colonisation of the island of Annobon in the 16th century and the British colonisation of the island of Bioko in the 19th century. However, Spanish was the sole and compulsory language of instruction. After examining the language education policy in Spanish Guinea, we analyse the evolution of education policies carried out in the colony from 1858 to 1968. The study is undertaken over a specific period of time. It extends from 23rd May 1858, marking the beginning of Spanish colonisation to 12th October 1968, the date of independence.

Keys words: Spanish Guinea, Central Africa, education, history, 19th-20th centuries.

Introduction

En Guinée espagnole, la question linguistique constitue un enjeu majeur du système colonial. Confronté au plurilinguisme, le pouvoir colonial adopte un ensemble de mesures visant le développement et l'imposition de la langue espagnole. Dans la colonie, l'éducation constitue le principal moyen de diffusion de la langue espagnole. Le pouvoir colonial met en place une législation spécifique. Il adopte aussi des mesures incitatives et coercitives. Ainsi, l'éducation est érigée en secteur prioritaire. À cet effet, l'État espagnol dote la colonie d'un budget conséquent et régleme le système éducatif colonial. Parallèlement, des écoles sont progressivement construites dans la colonie. Par ailleurs, l'espagnol devient la langue unique et obligatoire de l'enseignement. Quelles ont été les phases d'évolution et l'impact local des différentes politiques éducatives menées en Guinée espagnole ? Nous avons retenu trois hypothèses. Premièrement, les facteurs historiques et idéologiques expliquent l'évolution des politiques éducatives en Guinée espagnole. Deuxièmement, ces politiques visaient la diffusion de la langue espagnole. Troisièmement, elles ont instauré un enseignement monolingue.

Après avoir examiné l'idéologie linguistique éducative coloniale, nous analysons l'évolution des différentes politiques éducatives menées dans la colonie. Ainsi, nous étudions celles qui ont été appliquées de 1858 à 1931. Puis, nous examinons la réforme éducative du gouvernement républicain de 1931 à 1936. Enfin, nous analysons la politique éducative sous le franquisme. Pour y parvenir, nous nous appuyons sur la législation coloniale espagnole, des documents d'archives coloniales espagnoles, des mémoires d'administrateurs coloniaux et de missionnaires espagnols.

1. L'idéologie linguistique éducative

En Guinée espagnole, l'espagnol devient la langue unique et obligatoire de l'enseignement par le décret du Gouverneur général de la colonie du 24 mai 1907. Cette disposition reste inchangée jusqu'à la fin de la colonisation en 1968.

Ce choix obéit à une idéologie linguistique c'est-à-dire à « un ensemble de croyances à propos de la langue telles que formulées par les utilisateurs [...] ou une justification de la manière dont ils perçoivent la structure d'une langue et son usage ». Eloy et Trimaille (2012, p. 248). Officiellement, le colonisateur espagnol affirme que les langues bantoues et créoles locales présentent une extrême pauvreté structurelle, lexicale et fonctionnelle. Elles ne pourraient pas décrire les concepts philosophiques, ni les notions scientifiques et techniques qui constituent le socle de la civilisation espagnole, et seraient donc inaptes à assurer la formation intellectuelle, scientifique et technique des indigènes. Par conséquent, l'imposition de la langue espagnole s'avère indispensable afin de véhiculer la civilisation. Les indigènes auraient tout à gagner en apprenant la langue espagnole qui les introduirait dans le progrès. Bonelli Rubio (1945, p. 10-11).

Sur le plan politique, l'Espagne cherche à raffermir l'unité entre la colonie et la Métropole (mère patrie) à travers l'usage commun d'une langue -l'espagnol-. Elle souhaite créer une communauté linguistique hispanique. L'unité linguistique favoriserait l'entente entre les indigènes tout autant que le rapprochement entre les Espagnols et les indigènes. En outre, l'indigène qui maîtrise la langue espagnole serait capable de travailler dans l'administration coloniale et les entreprises privées espagnoles locales. L'instruction des indigènes en langue espagnole s'avère donc nécessaire. Bonelli Rubio (1945, p. 10-11). Cette représentation des langues appelle toutefois une certaine réserve. En effet, comme le souligne Louis-Jean Calvet :

« Le discours colonial sur la langue n'est pas seulement [...] méprisant [...] il est avant tout fonctionnel, tout tendu vers un but, la justification de la glottophagie et de la politique qui l'englobe. Car l'ablation des cultures locales, des langues locales, à quoi tend ce discours colonial, présuppose une culture et une langue de remplacement : c'est le mythe de l'assimilation, maintes fois ressorti sous des formes diverses. Ce que toutes les propagandes ont tenté de présenter comme une idée généreuse, n'était bien sûr qu'un des avatars de la tactique coloniale, une ruse de plus ». Calvet (1974, p. 173).

2. Les politiques éducatives coloniales de 1858 à 1931

Le 23 mai 1858, Carlos Chacón, premier Gouverneur de Guinée espagnole, arrive dans la colonie. Il est accompagné de jésuites espagnols. Conformément au décret royal du 6 juillet 1857, ces missionnaires sont chargés de l'éducation et de l'évangélisation des indigènes. Pour ce faire, ils reçoivent des subventions de l'État espagnol. Dès leur arrivée en Guinée espagnole, ils créent une école à Santa Isabel, capitale de la colonie. Puis, ils s'implantent progressivement sur l'île de Fernando Poo. Ainsi, ils fondent une école à Banapa en 1861, et deux autres à Basupu en 1864 et 1865. Les jésuites s'intéressent aussi à l'île de Corisco. L'Église presbytérienne étatsunienne y est solidement implantée depuis 1856. Les missionnaires espagnols y créent une mission catholique et un établissement scolaire respectivement en 1863 et 1864. À la faveur de deux décrets royaux signés en 1863 et 1866, les jésuites s'installent aussi sur l'île d'Annobon, ainsi que sur la côte atlantique de la région continentale. Mais ils sont confrontés aux difficultés climatiques et sanitaires. Par ailleurs, les événements politiques qui surviennent en Métropole les amènent à abandonner définitivement la colonie. D'une part, les jésuites espagnols sont décimés par les maladies tropicales, notamment par le paludisme et la fièvre jaune. D'autre part, l'Espagne connaît une révolution politique et sociale en septembre 1868 sous l'impulsion de l'alliance entre trois partis politiques : les Progressistes, l'Union libérale et les Républicains. La Reine Isabel II est destituée et s'exile en France le 30 septembre 1868. Des élections législatives sont organisées en janvier 1869. Les partis politiques initiateurs du mouvement révolutionnaire obtiennent la majorité au Parlement. Une nouvelle Constitution est votée. Elle consacre notamment la liberté de culte et la laïcité de l'enseignement. Ces nouvelles dispositions s'appliquent aussi bien en Métropole que dans les colonies espagnoles. Elles sont maintenues sous la première république espagnole de 1873 à 1874. En Guinée espagnole, les subventions publiques allouées aux Jésuites sont supprimées. Les difficultés sanitaires et financières les obligent à rentrer définitivement en Espagne. De 1872 à 1883, ce sont des aumôniers de la Marine espagnole installés

dans la colonie qui assurent les offices religieux en Guinée espagnole. Ils sont relayés plus tard par les missionnaires clarétains. Coll (1899, p. 218).

En prélude à la Conférence de Berlin (novembre 1884-février 1885), le gouvernement espagnol souhaite assurer sa présence effective sur l'ensemble de ses territoires coloniaux du golfe de Guinée. Le Ministre espagnol de l'Outre-mer invite les congrégations religieuses de la Métropole à s'installer en Guinée espagnole. Les missionnaires clarétains répondent favorablement à cette demande. Coll (1899, p. 91). L'Arrêté Royal du 6 août 1882 attribue officiellement aux Clarétains l'éducation et l'évangélisation des indigènes en Guinée espagnole. Les Clarétains arrivent en Guinée espagnole le 13 novembre 1883. Ils y resteront jusqu'en 1968¹. Les missionnaires clarétains considèrent l'éducation des indigènes comme un droit et un devoir. Pujadas (1968, p. 502). Ils commencent la scolarisation des indigènes à Fernando Po'o, avant de l'étendre progressivement à la région continentale et aux autres îles de la colonie (Annobon, Corisco et Elobey). Leurs établissements scolaires sont dotés d'internats. Selon les clarétains, l'éloignement des enfants de leur milieu familial garantirait « une formation culturelle et chrétienne parfaite ». Pujadas (1968, p. 506). Les enseignements portent sur la langue espagnole (la lecture, l'écriture et la grammaire), l'arithmétique, des notions de géographie et d'histoire de l'Espagne. Ils visent à aussi à inculquer la religion catholique aux élèves à travers des matières comme l'histoire sacrée, le catéchisme, la religion et la morale. Les apprentissages revêtent également un caractère pratique. Les missionnaires dispensent des cours d'agriculture et de savoir-vivre aux élèves. Ils se consacrent aussi à l'enseignement professionnel. À l'intérieur de l'école, l'usage de la langue espagnole est obligatoire. Les élèves sont tenus au strict respect de cette

¹ En mars 1969, une tentative de coup d'État échoue en République de Guinée Équatoriale. Le Président équato-guinéen accuse l'Espagne de l'avoir organisé. Les relations entre les deux pays se dégradent. L'Espagne invite ses ressortissants à quitter le pays. Elle organise leur évacuation. C'est dans ce cadre que les missionnaires clarétains et les religieuses de l'Immaculée Conception se retirent du pays.

disposition. Dans le cas contraire, ils sont punis. Pujadas (1968, p. 508). Les parents ou tuteurs doivent s'engager par écrit à veiller à l'assiduité des élèves. Pujadas (1968, p. 509). La scolarisation dans les écoles clarétaines est gratuite. Elles fonctionnent avec les subventions de l'État espagnol. Ces aides sont destinées au matériel scolaire, à l'habillement et l'alimentation des élèves. En 1928, les clarétains comptent 750 élèves scolarisés dans 11 écoles. Inspector de enseñanza (1928, p. 7-8).

Les Sœurs de l'Immaculée Conception se chargent de l'éducation des filles indigènes. Elles arrivent en Guinée espagnole le 28 janvier 1885. Cette année-là, elles ouvrent leur premier établissement scolaire à Santa Isabel, capitale de la colonie. Il est transféré en 1898 à Basile (île de Fernando Po'o). Elles s'installent ensuite dans les autres régions de la colonie. En 1890, elles fondent un établissement scolaire à Corisco. Sur instruction du Gouverneur général, il est déplacé en 1912 à Elobey. L'île est le centre des activités administratives et commerciales. En 1929, l'établissement scolaire est déplacé à Calatrava sur instruction de la direction générale de la Santé. En effet, un centre de traitement de la trypanosomiase est installé à Elobey. En 1918, les religieuses espagnoles dirigent un établissement à Bata dans la région continentale. En 1930, elles reviennent à Santa Isabel où elles ouvrent à nouveau un établissement scolaire. Le système et le programme scolaire de ces établissements sont identiques à ceux des écoles des clarétains. Dans les établissements professionnels, les religieuses espagnoles enseignent la langue espagnole, la religion catholique, la couture, les travaux agricoles et les arts ménagers. Elles créent aussi des centres d'accueil de jeunes filles célibataires et de veuves indigènes. Les religieuses espagnoles visent la préparation des filles indigènes à leur futur rôle de mères et d'épouses exemplaires. Elles souhaitent aussi leur transformation en femmes civilisées. Les élèves doivent devenir de bonnes épouses catholiques et éduquer convenablement les enfants. Pour ce faire, les Clarétains et les Sœurs de l'Immaculée Conception organisent les mariages de leurs élèves. Ils les aident financièrement à préparer les cérémonies nuptiales et à s'installer dans des

villages dits catholiques. Ces unions sont programmées dans un objectif de perpétuer la civilisation espagnole. En 1928, les religieuses espagnoles comptent 5 écoles et 361 élèves. Inspector de enseñanza (1928, p. 7-8).

Le décret royal du 2 août 1862 crée les premières écoles publiques. Le programme scolaire comprend : la langue espagnole (la lecture, l'écriture, l'orthographe et la grammaire), l'arithmétique, la catéchèse, l'histoire et la géographie de l'Espagne, des notions de culture des produits tropicaux (cacao et café). Toutefois, la scolarisation progresse lentement. En effet, les indigènes s'opposent à la scolarisation de leurs enfants. Ils considèrent que les enseignements que leurs enfants reçoivent dans les écoles espagnoles les éloignent des pratiques culturelles ancestrales. La socialisation des enfants africains s'opérait au sein du groupe à travers la transmission de normes et de règles collectives. L'apprentissage de la langue s'effectuait au sein de la famille, mais aussi à travers la littérature orale. Les contes, les proverbes, les légendes et la poésie favorisaient la maîtrise des langues et de la prise de parole. Ils étaient moralisateurs et constituaient une source de sagesse. Sous l'action coloniale, l'essentiel de la formation échappait au contrôle du groupe. Il se produisait alors une fracture sociale. Par ailleurs, les instituteurs espagnols s'adaptent difficilement aux conditions climatiques et sanitaires. Certains bénéficient d'arrêts-maladie prolongés, et d'autres décèdent. Álvarez García (1948, p. 325). Dans ces conditions, les écoles fonctionnent irrégulièrement². C'est avec l'arrivée du Gouverneur général Ángel Barrera y Luyando en 1906 que l'instruction des indigènes est véritablement impulsée. Convaincu de l'impérieuse nécessité de diffuser la langue espagnole dans la colonie, il entreprend la réforme du système éducatif. Barrera y Luyando (1907). Ainsi, le règlement de l'enseignement qu'il signe le 28 février 1907 rend obligatoire la

² Elles restent fermées de 1876 à 1883, puis de 1890 à 1896. Sur ce sujet, se reporter à *Motivos sobre cierre de Escuelas en la Colonia de Fernando Póo, 1879*. Archivo General de la Administración, Caja 687, África/Guinea.

présence aux cours. Avec l'arrêté du 24 mai 1907, l'espagnol devient la langue unique et obligatoire de l'enseignement. Cette disposition reste inchangée jusqu'à la fin de la colonisation espagnole en 1968. Les autorités coloniales espagnoles adoptent également des mesures coercitives. Le décret du 17 octobre 1914 inflige de lourdes amendes aux parents en cas d'absences injustifiées des enfants à l'école. Le décret du 3 juillet 1925 ordonne l'incarcération d'enfants retrouvés en vagabondage sur la voie publique aux heures scolaires.

Le 26 juillet 1928, un arrêté royal régissant l'enseignement en Guinée espagnole est signé. L'espagnol reste la langue unique et obligatoire de l'enseignement. Le Règlement de l'enseignement de 1928 crée également des écoles destinées à la formation professionnelle : enseignement ménager pour les filles, et agricole pour les garçons. Le changement notable qu'apporte le Règlement de 1928 est la création de l'École supérieure indigène à Santa Isabel, capitale coloniale. Cette nouvelle institution est chargée de la formation des indigènes à la fonction publique coloniale et aux emplois plus ou moins qualifiés dans les entreprises privées locales. La religion catholique romaine est maintenue à l'école.

Concernant la qualité de l'enseignement, le rapport de l'Inspecteur de l'Enseignement de 1928 souligne le manque de moyens matériels et d'enseignants espagnols qualifiés, les insuffisances pédagogiques et linguistiques du personnel enseignant indigène. En 1928, la colonie compte 26 écoles publiques et 1477 élèves parmi lesquels 73 filles. Inspector de enseñanza (1928, p. 4-5).

3. La politique éducative coloniale de la Deuxième République (1931-1936)

Le 14 avril 1931, la Deuxième République est proclamée en Espagne. Comment le gouvernement républicain a-t-il reformé la politique éducative en Guinée espagnole ? Pour répondre à ces questions nous analysons la législation coloniale. L'instauration de la Deuxième République entraîne un changement significatif de la politique éducative en Guinée espagnole. En effet, la

Constitution de 1931 consacre la laïcité de l'État espagnol. La religion catholique apostolique romaine n'est plus la religion officielle de l'Espagne. En se basant sur ces nouvelles dispositions, le gouvernement républicain introduit la laïcité et la liberté de culte dans l'enseignement aussi bien en Métropole que dans la colonie. Dès lors, les symboles et l'enseignement religieux sont exclus de l'école. En outre, les congrégations religieuses perdent partiellement leur pouvoir dans le secteur de l'éducation, ainsi que les subventions de l'État espagnol.

La législation coloniale adoptée en Guinée espagnole de 1931 à 1936 reflète la volonté manifeste du gouvernement républicain de reformer le système colonial en Guinée espagnole. Ainsi, le décret du 3 juin 1931 mentionne les lois dérogées et celles qui restent en vigueur. Le 22 juillet 1931, le décret portant sur l'administration et le statut de la colonie est publié. Il remplace celui de 1904. Dans le préambule de ce texte, le gouvernement républicain déclare réformer le système colonial en Guinée espagnole à travers le développement des libertés individuelles et de conscience. L'article 7 de ce décret proclame la liberté de conscience et de culte dans la colonie. Il souligne aussi que les missions souhaitant exercer des activités évangélisatrices et éducatives en Guinée espagnole doivent solliciter une autorisation préalable auprès du gouvernement espagnol. L'article 9 confie au Gouverneur général de la colonie la direction des organismes chargés d'assurer la tutelle des indigènes, ainsi que la protection de leurs cultures, de leur santé et de leurs conditions de travail. Autrement dit, les missionnaires qui auparavant assuraient la présidence du Patronat des indigènes dans la colonie perdent officiellement ce poste. Selon l'article 12 de ce décret, l'enseignement vise une large diffusion de la langue espagnole. Ces deux premiers décrets du gouvernement républicain démontrent une conception de la colonisation différente de celles des régimes politiques précédents. Le développement de la langue espagnole et la scolarisation obligatoire restent prioritaires. Toutefois, il applique une politique éducative basée sur les principes fondamentaux de la Constitution espagnole de 1931 : la laïcité et la liberté de

culte. En Guinée espagnole, les religieuses et les missionnaires perdent les privilèges et le pouvoir qu'ils détenaient auparavant. Pujadas (1968, p. 385-400). Les subventions de l'État espagnol à l'enseignement privé catholique sont supprimées dans la colonie de 1932 à 1936. Álvarez García (1948, p. 390). En raison des difficultés financières, certains établissements privés catholiques ferment définitivement. C'est le cas de l'établissement dirigé par les religieuses espagnoles à Calatrava. Las Misioneras de la Inmaculada Concepción (1955, p. 34).

En Guinée espagnole, le gouvernement républicain élabore une politique éducative marquée par la création d'écoles publiques mixtes. Il s'investit aussi dans le recrutement et la formation du personnel enseignant. Par ailleurs, il maintient la gratuité et le caractère obligatoire de la scolarisation. Il poursuit aussi la diffusion de la langue espagnole dans la colonie.

En outre, il crée de nombreuses écoles primaires, surtout dans les zones rurales. Le gouvernement républicain souhaite également améliorer la qualité de l'enseignement. Pour ce faire, il recrute des enseignants qualifiés en métropole. Ainsi, le décret du 29 septembre 1931 porte sur l'organisation d'un concours national à Madrid. Le décret fixe les règles du concours. Il est sélectif et ouvert aux enseignants formés et dotés d'une expérience professionnelle. Les candidats sont évalués à travers des épreuves écrites et orales sur des sujets à caractère pédagogique. Une mise en situation professionnelle est également prévue avec un exercice pratique en classe. Le jury est constitué d'un représentant du Ministère de l'éducation nationale et de l'Inspection pédagogique de la colonie. Le décret du 29 septembre 1931 comprend aussi des mesures incitatives. Ainsi, les enseignants nommés dans la colonie conservent pendant cinq ans les mêmes avantages et salaires dont ils bénéficiaient en métropole. Par ailleurs, ils perçoivent une prime d'expatriation. Les frais de transport sont pris en charge par le ministère de tutelle. En contrepartie, les enseignants nommés s'engagent à rester en poste dans la colonie pendant au moins deux ans.

Dans la colonie, c'est le Gouverneur général qui organise le concours de recrutement des enseignants indigènes des écoles élémentaires rurales. Les épreuves de sélection portent sur la langue espagnole et l'arithmétique. Les lauréats suivent une formation pédagogique à Santa Isabel pour les écoles élémentaires rurales des îles de Fernando Po'o et d'Annobon, et à Bata pour celles de Guinée continentale et de Corisco. Les frais de déplacement sont à la charge de l'État espagnol. Pendant l'exercice de leurs fonctions, les maîtres auxiliaires indigènes sont tenus de participer aux stages de perfectionnement pédagogique organisés à leur intention. À l'issue de ces formations, les formateurs établissent des rapports d'évaluation dans lesquels ils présentent les compétences professionnelles acquises, la ponctualité, l'assiduité et la motivation de chaque maître auxiliaire indigène.

Les arrêtés du Gouverneur général du 26 février 1935 et du 13 juin 1936 créent des classes préparatoires d'entrée dans l'enseignement colonial respectivement à Santa Isabel et à Bata. Ces mesures visent à faciliter l'accès des indigènes à l'enseignement et à revitaliser les écoles rurales. Les cours sont gratuits, l'assiduité et la discipline sont exigées. La formation porte sur le programme scolaire des écoles rurales et la didactique.

L'ensemble de ces mesures favorisent la hausse significative du nombre d'enseignants indigènes. En 1931, la colonie compte 25 enseignants parmi lesquels 14 indigènes. Un an plus tard, elle en a 55 dont 44 indigènes. De 1933 à 1934, on dénombre 63 enseignants dans la colonie parmi lesquels 53 indigènes. Álvarez García (1948, p. 323).

Les stages de formation et de perfectionnement améliorent la qualité de l'enseignement dans la colonie. Par ailleurs, le gouvernement républicain assure le développement de la langue espagnole à travers une législation idoine. Ainsi, le décret du Gouverneur général du 27 février 1935 autorise les indigènes ayant dépassé l'âge-limite de scolarisation (14 ans) à s'inscrire dans les écoles « afin qu'ils apprennent la langue espagnole et acquièrent l'instruction primaire ». De

plus, l'ordonnance du 30 avril 1936 crée le Certificat de culture primaire. Ce diplôme accorde à ses titulaires la priorité pour les recrutements dans l'administration coloniale.

La Deuxième République adopte aussi des mesures visant à contraindre les indigènes à s'inscrire dans les écoles et à assister aux cours. Le 9 juillet 1935, le Gouverneur général, après avoir constaté d'une part, le peu d'intérêt que certains parents manifestent à l'égard de la scolarisation de leurs enfants ; d'autre part le manque de coopération des chefs traditionnels dans l'« œuvre bienfaitrice de civilisation des indigènes que représente l'école coloniale » rappelle le caractère obligatoire de l'école. Par conséquent, il demande aux autorités administratives coloniales, aux chefs traditionnels, à la Police et aux Forces armées coloniales de veiller au strict respect des dispositions relatives à la scolarisation obligatoire des indigènes. À Santa Isabel, la Police est autorisée à incarcérer tout enfant errant dans les rues aux heures scolaires, à infliger des amendes aux parents et à informer le Gouverneur général en cas de récidive. Sous peine de sanction, les chefs traditionnels sont aussi invités à collaborer étroitement avec l'administration coloniale et à encourager les indigènes à veiller à la scolarisation de leurs enfants

Le 28 juin 1936, le Gouverneur général de la colonie signe une ordonnance qui oblige les enseignants à signaler tous les mois les absences injustifiées d'élèves dont ils ont la charge. Ils doivent également transmettre aux autorités administratives coloniales les noms et lieux de résidence d'enfants de la localité non-inscrits à l'école. Selon les dispositions de ce même décret, de lourdes amendes sont infligées aux parents ou tuteurs qui n'inscrivent pas les enfants à l'école ou ne veillent pas à leur assiduité scolaire.

La Deuxième République a amélioré le système éducatif, formé et favorisé la hausse du nombre d'enseignants indigènes, même s'ils étaient maîtres auxiliaires et non titulaires. Le gouvernement républicain a également créé de nombreuses écoles, notamment dans les zones rurales. En 1937, la colonie compte 43 écoles

dont 31 rurales, 5375 élèves parmi lesquels 3908 sont scolarisés dans les campagnes. Negrín Fajardo (1993, p. 35). En même temps, il a augmenté le budget consacré à l'éducation : 185.200 pesetas en 1931, 276.550 pesetas de 1932 à 1934. Álvarez García (1948, p. 331).

4. La politique éducative du gouvernement franquiste (1940-1968)

Avec l'accession au pouvoir du Général Francisco Franco Bahamonde, le catholicisme est rétabli comme religion officielle de l'État espagnol. Dès lors, l'enseignement de la religion catholique et de l'histoire sainte sont à nouveau obligatoires. En Guinée espagnole, ces deux dispositions sont présentes dans l'article 3 de la circulaire de 1938. Par ailleurs, les symboles religieux et le portrait du Général Franco, Chef de l'État espagnol, sont introduits dans les écoles. C'est l'objet de la circulaire de l'Inspection scolaire du 26 mars 1938. Conformément à l'article 1 de ce texte « le crucifix et le portrait du Caudillo, Chef de l'État, Son excellence Francisco Franco Bahamonde, Généralissime des Armées doivent être présents dans les salles de classe, présidant et inspirant les tâches scolaires et dans un endroit privilégié de la salle de classe ». Dans la colonie, le système éducatif franquiste se caractérise par l'exaltation du patriotisme et la réapparition de la religion catholique. La finalité demeure la formation des indigènes et de fervents catholiques. Pour ce faire, l'Inspection scolaire organise des stages de recyclage des enseignants. Conformément au décret du Gouverneur général du 24 janvier 1938, les maîtres auxiliaires indigènes doivent effectuer des stages pédagogiques afin d'apprendre des enseignements religieux et patriotiques. Ces formations intensives sont axées sur les cours pratiques, la religion catholique, l'amour de la patrie, l'agriculture, l'hygiène, l'apprentissage de l'hymne national et d'autres chants patriotiques. L'objectif est de « former des patriotes et des fervents catholiques ». Par ailleurs, l'Inspection scolaire édite un manuel comprenant les obligations professionnelles des enseignants : l'inscription des élèves, l'élaboration de leurs fiches individuelles, la répartition du temps de

travail scolaire, la préparation des cours et des contrôles des connaissances. Les enseignants sont chargés d'inculquer aux élèves les principes de l'idéologie franquiste et de collaborer avec le clergé. Ainsi, les missionnaires clarétains dispensent des cours de catéchèse, de morale chrétienne et d'histoire sainte dans les écoles publiques. La prière est obligatoire à l'entrée tout comme à la sortie des cours. Concernant l'enseignement patriotique et conformément à l'article 2 de la circulaire de 1938, le drapeau espagnol doit être hissé dans les écoles. Le chant de l'hymne national espagnol est obligatoire. Les enseignants doivent expliquer aux élèves la signification des fêtes nationales. Ils sont aussi tenus d'enseigner l'histoire et la géographie de l'Espagne en relevant les faits historiques majeurs et les héros nationaux (armée, science, arts et lettres), ainsi que les réalisations du Mouvement National. Ces enseignements doivent susciter l'attachement et l'adhésion des jeunes indigènes à l'Espagne. À ce sujet, Donato Ndongo écrit :

J'allais à l'école du village. Don Ramón était un bon maître [...]. Il nous faisait mettre en rang à huit heures du matin devant l'école, le bras tendu, salut phalangiste et patriotique, pour défiler martialement devant le drapeau rouge et jaune que lui-même hissait avec un respect et un recueillement infinis, tandis que nous chantions « pleins de fervente ardeur désireux de savoir je viens à l'école pour apprendre, éclaire-moi Seigneur, je voudrais être un prodige d'humble savoir pour te faire plaisir Dieu Saint de mon âme ». Ndongo (2004, p. 24).

L'enseignement privé catholique reçoit à nouveau des subventions de l'État espagnol. En 1940, elles s'élèvent à 138.000 pesetas. En 1947, elles atteignent 268.4944 pesetas. Álvarez García (1945, p. 390). Les mesures de contrôle de l'assiduité se poursuivent. À travers l'arrêté du 1er mars 1940, le Gouverneur général souligne le caractère obligatoire de l'enseignement et exige l'assiduité des élèves dans les écoles privées et publiques de la colonie. Le principal changement reste l'institution de la carte d'élève. Elle est délivrée lors de l'inscription dans un établissement scolaire et porte un numéro d'identification. Elle est obligatoire et valable 1 an. Chaque mois, l'enseignant y note les absences et les présences en classe. Par ailleurs, le refus de la scolarisation des enfants est désormais considéré comme un délit. Les sanctions comprennent de lourdes amendes et peuvent aller jusqu'à l'emprisonnement des parents ou tuteurs. À partir de ce moment, on

observe une grande assiduité aux cours et une forte scolarisation des indigènes. Les effectifs scolaires doublent pratiquement de 1939 à 1942. En 1939, les écoles urbaines de la colonie comptent 1231 élèves. En 1942, le nombre d'élèves atteint 2037. L'on observe une tendance similaire dans les zones rurales : 3429 élèves en 1939 contre 6717 en 1942. En 1941, l'assistance moyenne au cours est évaluée à 65,6%. Álvarez García (1948, p. 120-121).

Le 6 août 1943, Luís Carrero Blanco, Président du Conseil du gouvernement espagnol, signe le Statut de l'enseignement des Territoires espagnols du golfe de Guinée. Ce texte régit les principes, les objectifs, les moyens, les méthodes, l'organisation et le fonctionnement du système éducatif de la colonie. Selon les dispositions de ce statut, l'enseignement élémentaire est obligatoire et gratuit afin de « discipliner et éduquer les enfants, à travers l'expansion de la langue espagnole considérée comme moyen efficace d'adhésion des indigènes aux idéaux de l'Espagne ». Le système éducatif se divise en trois niveaux : l'élémentaire, le primaire et le supérieur. L'enseignement élémentaire et préparatoire est destiné à l'initiation et à l'apprentissage de la langue espagnole : la lecture, l'écriture et la grammaire. Pour ce faire, le règlement recommande pour les textes scolaires « la pureté de la langue et le caractère hispanique des concepts et des idées, ainsi qu'un langage simple et adapté ». L'enseignement primaire vise quant à lui, la préparation aux activités générales de la colonie et l'entrée à l'École supérieure indigène. Celle-ci est chargée de la formation des auxiliaires indigènes de l'administration coloniale, des entreprises publiques et privées de la colonie. Elle comprend trois sections. La section Enseignement est chargée de la formation des maîtres auxiliaires en trois ans. La section administrative et technique forme des écrivains publics, interprètes, sténodactylos, agents de santé, des travaux publics, des douanes, des finances publiques et de radiotélégraphie en trois ans. La section commerciale qui s'étend sur deux ans.

Le statut de l'enseignement de 1943 recommande un enseignement rigoureux et de qualité afin de mieux préparer les élèves au concours d'entrée à l'École supérieure indigène. Il prévoit également la délivrance de certificats d'études et de diplômes correspondant aux trois niveaux de l'enseignement. Ce statut crée aussi un enseignement professionnel portant sur le secrétariat, l'économie sociale et familiale. Des cours de formation linguistique destinés aux adultes sont également prévus.

Les règlements de 1944, 1945 et 1947 déterminent le fonctionnement de l'enseignement secondaire. Il comprend un établissement scolaire situé à Santa Isabel. Rattaché au Rectorat et au Lycée Ramiro de Maeztu de Madrid, les programmes et le calendrier scolaires du lycée colonial sont identiques à ceux de la métropole. Subventionné par l'État espagnol, le lycée colonial accueille les élèves espagnols, des métis reconnus ou des fils d'indigènes émancipés³ sur une simple demande des parents, tuteurs ou représentants légaux. Par contre, l'admission des métis non reconnus par leur parent espagnol et des fils d'indigènes non émancipés requiert l'accord préalable du Patronat des indigènes⁴. L'État Espagnol octroie des bourses d'études primaires et secondaires sur la base de critères sociaux, du mérite scolaire et de la moralité.

En 1959, l'Espagne attribue le statut de province à la colonie. L'École supérieure provinciale est créée. Elle est ouverte aux titulaires du Certificat d'études primaires, âgés de 14 à 16 ans. L'admission au sein de l'institution requiert la maîtrise de la langue et de la culture espagnoles. Les épreuves écrites comprennent : une rédaction, une dictée et des questions portant sur le vocabulaire et la grammaire, un exercice sur la religion catholique, l'histoire et la géographie de l'Espagne. À l'oral, les candidats sont évalués sur la lecture, la culture générale, le vocabulaire et la grammaire. Par ailleurs, le dossier d'admission comporte une lettre de motivation écrite en langue espagnole, une

³ À partir de 1904, c'est le statut que l'administration coloniale concédait à certains indigènes sur la base de critères linguistiques, culturels et économiques.

⁴ Organisme public colonial créé en 1904 afin d'éduquer et d'assurer la tutelle des indigènes.

copie du Certificat d'études primaires, un certificat de baptême et un rapport de l'enseignant ou du révérend père de la mission catholique dans laquelle était scolarisé le candidat. Ce rapport porte sur la moralité, l'application et le comportement. Les postes vacants d'enseignants sont régulièrement pourvus. Ils sont ouverts aux titulaires du Certificats d'études primaires. À la même période des lycées sont créés à Santa Isabel et à Bata, ce qui permet aux Équato-guinéens d'accéder à l'enseignement secondaire dont les programmes scolaires sont identiques à ceux pratiqués en Espagne. Oyono Nguema (2011).

Le régime d'autonomie de 1963 favorise l'accès des Équato-guinéens à l'enseignement supérieur. C'est au cours de cette année qu'est ouvert le « Colegio Mayor Universitario Nuestra Señora de África » à Madrid. L'établissement forme les étudiants de Guinée équatoriale, boursiers du Ministère espagnol de l'Éducation nationale, du Gouvernement autonome ou des institutions religieuses. Deux institutions situées à Fernando Po'o ont assuré la formation des missionnaires indigènes : le séminaire de Banapa et celui de Basile. Pujadas (1968: p. 228).

Le gouvernement franquiste a remis en cause les principes fondamentaux de la réforme du gouvernement républicain. La politique éducative franquiste se caractérise par le catholicisme et le nationalisme. Concernant les effectifs scolaires, on observe la hausse du nombre d'écoles primaires publiques, d'enseignants et d'élèves au cours de cette période. En 1949, on compte 85 écoles contre 117 en 1954. Parallèlement, le nombre d'élèves s'accroît : 11.261 en 1949 et 13.659 en 1954. Gobierno general (1955, p. 44). Mais les résultats aux examens officiels restent moyens. Sur les 162 et 332 élèves qui sont présentés au Certificat d'études primaires respectivement en 1949 et 1954, seuls 66 et 209 l'obtiennent. Gobierno general (1955, p. 45). Dans le secondaire, on compte 60 élèves en 1949 parmi lesquels 13 indigènes, 110 élèves en 1954 parmi lesquels 55 indigènes. Gobierno general (1955, p. 48). En 1963, on dénombre 92 étudiants en formation en Espagne. Negrín Fajardo (1993, p. 162).

Conclusion

Sur le plan idéologique, deux périodes historiques présentent des spécificités. La Deuxième république introduit la laïcité dans l'enseignement en Guinée espagnole. Sous le régime franquiste, cette réforme a été remise en cause à travers l'instauration du National-catholicisme à l'école.

Dans le domaine linguistique, les différentes politiques éducatives ont eu des répercussions durables. Le développement du secteur de l'éducation, la formation d'enseignants, l'exclusion totale des langues autochtones de l'enseignement, l'adoption d'actions coercitives à l'encontre des indigènes récalcitrants et de mesures incitatives visant à renforcer l'attractivité de l'éducation (gratuité de l'enseignement, octroi de bourses scolaires et garantie d'un emploi à la fin des études) favorisent le développement de la langue espagnole. De même, le système éducatif est réaliste, concret et utile. Par ailleurs, les programmes d'alphabétisation accélèrent l'instruction des adultes. La structuration du système éducatif facilite également l'expansion rapide de la langue espagnole. On passe d'un espagnol rudimentaire dans le primaire à une langue riche et précise dans le secondaire. Ce système éducatif assure aussi l'émergence d'une élite indigène qui devient le modèle de la politique d'assimilation linguistique et culturelle. La langue, véritable instrument culturel, contribue aussi à la diffusion de la culture espagnole. Darrigol (2014, p. 213). Le monolinguisme institué à l'école pendant le moment colonial se poursuit de l'indépendance à nos jours. Or, les psychopédagogues et psycholinguistiques estiment que l'apprentissage des mécanismes de base comme l'écriture et la lecture en langues maternelles favoriserait le développement cognitif des élèves africains. Ceci faciliterait aussi l'apprentissage de la première langue étrangère. Maurer (2007) et Poth (1988). Cependant, la loi du 30 octobre 2007 reformant le système éducatif en Guinée équatoriale a consolidé la place de l'espagnol comme langue unique et obligatoire de l'enseignement. Les langues autochtones sont réduites à une simple option dans le secondaire (une heure hebdomadaire). C'est

une avancée certes, mais elles restent sans grande portée pour ces langues privées de statut officiel. Un aménagement linguistique équitable et durable ne serait-il pas alors nécessaire ?

Bibliographie

ÁLVAREZ GARCÍA Heriberto Ramón. 1948. *Historia de la acción cultural en Guinea española*. Instituto de Estudios Africanos/Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Madrid.

BARRERA Y LUYANDO Ángel. 1907. *Lo que son y lo que deben ser las Posesiones Españolas del golfo de Guinea*, Madrid, Imprenta de Eduardo Arias.

BONELLI RUBIO Juan María. 1945. *El problema de la colonización*, conferencia pronunciada el día 18 de diciembre de 1944 en el Consejo Superior de Investigaciones Científicas. Dirección General de Marruecos y Colonias, Madrid.

CALVET Louis-Jean. 1974. *Linguistique et colonialisme : petit traité de glottophagie*. Payot, Paris.

COLL Armengol. 1899. *Segunda memoria de las misiones de Fernando Póo y sus dependencias*. Imprenta de San Francisco de Sales, Madrid.

GOBIERNO GENERAL DE LOS TERRITORIOS ESPAÑÓLES DEL GOLFO DE GUINEA. 1955. *Memoria de la labor realizada en el periodo 1945-1955*, Madrid.

INSPECTOR DE ENSEÑANZA DE LOS TERRITORIOS ESPAÑÓLES DEL GOLFO DE GUINEA. 1928. *Informe acerca de la enseñanza en los Territorios Españoles del Golfo de Guinea elevado por el Inspector de Enseñanza al Excmo. Señor Gobernador General de la Colonia*, 14 de abril marzo de 1928. Archivo General de la Administración, Alcalá de Henares, África/Guinea, Caja Núm. 1 /81/6270.

- LAS MISIONERAS DE LA INMACULADA CONCEPCIÓN. 1955. *Guinea española: 1885-1955*. Casa Generalica, Madrid.
- PUJADAS Tomas. 1968. *La iglesia en Guinea Ecuatorial*. Fernando Póo. Iriz de Paz, Madrid.
- DARRIGOL Adeline. 2014. « Politiques linguistiques et multiculturalisme en République de Guinée équatoriale de la colonisation espagnole à nos jours », Thèse de Doctorat en Études ibériques. Université de Tours, Tours.
- ELOY Jean-Michel et TRIMAILLE Cyril. 2012. *Idéologies linguistiques et discriminations*. L'Harmattan, Paris.
- MAURER Bruno. 2007. *De la pédagogie convergente à la didactique intégrée : langues africaines-langue française*. L'Harmattan, Paris.
- NDONGO Donato. 2004. *Les ténèbres de ta mémoire*. Gallimard, Paris.
- NEGRÍN FAJARDO Olegario. *Historia de la educación en Guinea Ecuatorial. El modelo educativo colonial español*, Madrid, UNED, 1993.
- OYONO NGUEMA Andrés. 2011. « La educación en Guinea de la provincialización a la independencia: la formación del Guineano en la última década de la colonización española, 1958-1968 », Tesis doctoral. UNED.
- POTH Jean. 1988. *L'enseignement des langues maternelles africaines à l'école*. Unesco, Paris.